



## Garde exclusive et allocations familiales

-----  
Par laly12

Bonjour,

Je me pose une question en rapport avec la CAF.

Je suis séparée depuis 6 ans du père de ma fille. Depuis il a refait sa vie, est parti vivre en Martinique et a eu 2 garçons de 4 et 2 ans.

Il ne voit sa fille qu'une fois par an (1 mois en été). Dans ces conditions peut-il bénéficier des allocations familiales pour 3 enfants?

La CAF prend-elle en considération le mode de garde?

Merci pour vos réponses